Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-04-08-09

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 30 mars 2026
Date de l'affichage : 30 mars 2026

Le huit avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, RAUTUREAU Mikaël, FAGOT Cyrille, DOUAY Laurence, GOURCY Sandra, BOTHOREL Philippe et ABGRALL Pauline
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAUTUREAU Mikaël

Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget Lotissement Communal Park Braz III

Pour rappel, par délibération n° 2026.02.27.05 en date du 27 février 2026, le Conseil a constaté de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 au budget du lotissement Park Braz 3 et a repris de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026.

La délibération concernant le Compte Financier Unique 2025 du budget du lotissement Park Braz 3 ayant été adoptée, il convient maintenant d'approuver l'affectation définitive des résultats.

Monsieur MOAL Pierre-Yves, Maire, propose l'affectation suivante :

♦ La section de fonctionnement présente un résultat nul.

♦ Affectation de l'excédent d'investissement de 31 726,02 €, au compte R 001 (excédent d'investissement reporté).

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-04-08-09

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **11** voix pour :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget lotissement comme suit :

♦ La section de fonctionnement présente un résultat nul.

♦ Affectation de l'excédent d'investissement de 31 726,02 €, au compte R 001 (excédent d'investissement reporté).

Fait à Locmélar, le 8 avril 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
RAUTUREAU Mikaël

